



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0290

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Reprise de matériaux en déchèteries - Convention-cadre avec des associations et des entreprises d'insertion récupératrices**

service : **Direction générale - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0290**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Reprise de matériaux en déchèteries - Convention-cadre avec des associations et des entreprises d'insertion récupératrices**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est compétente pour collecter et traiter les déchets des ménages. Dans le cadre d'une gestion globale, il convient de chercher à en limiter la production.

Les déchèteries communautaires sont destinées à accueillir les déchets des particuliers qui, en raison de leur volume, de leur nature ou de leur quantité ne peuvent être collectés dans les bacs en porte à porte ou en apport volontaire. Le réseau des 17 déchèteries de la Communauté urbaine permet de recycler divers matériaux (ferrailles, papiers, cartons, batteries, électroménager, piles) ou de valoriser d'autres matériaux (déchets verts par compostage, huiles, gravats, textiles).

De plus, le service du nettoyage chargé de la propreté du domaine public récupère, dans les dépôts sauvages, différents déchets faisant l'objet d'un tri.

Certains matériaux présents dans les déchèteries communautaires ou dans les dépôts sauvages ne font pas pour l'instant l'objet d'une réutilisation ou d'une valorisation directe et sont stockés en centres d'enfouissement. Des associations et des entreprises ont développé des filières très spécifiques sur des matériaux et proposent de les récupérer gratuitement. Actrices de l'économie solidaire et du développement durable, elles participent à la création et au maintien d'emplois non précaires.

Cette valorisation permettrait de diminuer les tonnages de déchets ultimes et de réaliser les économies associées. L'organisation de l'enlèvement des matériaux en déchèteries a été détaillée dans une convention-cadre qu'il est proposé de mettre en œuvre pour la reprise de différents matériaux pouvant être valorisés par les associations ou les entreprises à vocation sociale.

Le projet s'inscrit pleinement dans le plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007-2017 en valorisant de nouveaux produits (action 3.4 "extension de la valorisation matière en déchèteries") et en limitant le recours à l'enfouissement ou à l'incinération des déchets ainsi que dans les actions de l'Agenda 21 relatives au développement durable ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention-cadre à conclure avec des associations et des entreprises d'insertion récupératrices.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions particulières en découlant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.